



Angoulême, le 19 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture exceptionnelle des services de l'État les lundi 24 et 31 décembre 2018

- - - - -

Les services de l'État seront exceptionnellement fermés les lundis 24 et 31 décembre 2018. Cette fermeture concerne :

- la préfecture de la Charente ;
- les sous-préfectures de Cognac et Confolens ;
- la direction départementale des territoires (DDT) ;
- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- la direction départementale des finances publiques (DDFiP) ;
- l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) ;
- la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) ;
- l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL).

Seront également fermés au public :

- le guichet de la sous-préfecture de Cognac du mercredi 26 au vendredi 28 décembre 2018 ;
- la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du lundi 24 décembre 2018 au jeudi 3 janvier 2019 ;
- la délégation militaire départementale (DMD) du vendredi 21 décembre 2018 midi au mercredi 2 janvier ;
- le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1^{er} janvier 2019.

Pour retrouver toutes ces informations, rendez-vous sur le site internet des services de l'État en Charente à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr